

BULLETIN D'INFORMATION N° 4/2022 du 1er Avril 2022

Chères habitantes, chers habitants de Breuschwickersheim,



En quelques jours, l'Europe a changé de physionomie. L'horreur de l'invasion de l'Ukraine, la folie guerrière de Poutine nous ont soudain replongés quatre-vingt ans en arrière, dans la mémoire des massacres de la Seconde Guerre mondiale.

Dès les premiers jours de l'invasion, la Commune a lancé un appel à la solidarité pour vous permettre de déposer vos dons matériels. Vous êtes très nombreux à avoir manifesté votre solidarité.

Soyez-en remerciés chaleureusement. Le jeudi 16 mars, quatre voitures, chargées à ras bord de vos dons ont pu partir pour la Pologne et l'Ukraine.



Je ne saurais conclure ce mot, sans évoquer les prochaines échéances électorales. À l'heure où tonnent les canons à l'est de l'Europe, ayant la chance d'habiter en France, dans un beau village chargé d'histoire, nous mesurons tous le privilège de vivre en démocratie.

Assumons donc nos devoirs de citoyen. Bon mois d'avril et joyeuses Pâques!

Votre Maire, Doris TERNOY



CALTE AU BRUIT !

Les beaux jours reviennent et les premières plaintes pour nuisances sonores parviennent en mairie. Vos jardins, piscines et terrasses ne doivent pas se transformer en discothèques, pensez à votre voisinage qui souhaite lui aussi profiter de ses extérieurs mais dans le calme et la tranquillité.

Nous vous rappelons qu'en date du 31 juillet 2020, Madame le Maire avait signé un arrêté municipal règlementant le bruit sur le territoire de la Commune.

L'intégralité de l'arrêté est consultable sur le site internet de la Commune : www.breuschwickersheim.fr dans la rubrique la Mairie/Arrêtés Municipaux

Les principales dispositions prévues par ledit arrêté sont les suivantes :

« <u>Article 2 - INTERDICTION</u> : **Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit. »**

Nous vous rappelons que les bruits de voisinage "non professionnels" sont traités par la gendarmerie. Il peut s'agir de nuisances sonores de comportement (musique, aboiements de chiens, tapage, etc...) ou d'origine domestique (climatiseur, pompe de piscine, portail, etc...).

- « <u>Article 5 TRAVAUX DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE</u>: Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive), ne peuvent être effectués que :
- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- ils sont strictement interdits le dimanche et les jours fériés. »

Nous vous rappelons qu'une amende forfaitaire peut être infligée à l'auteur du trouble par la gendarmerie, pour un montant de :

- 68 € si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction s'il existe)
- 180 € au-delà de ce délai

Pour le bien-vivre ensemble, merci à chacun de respecter la règlementation et son voisinage.

APPEL AUX ASSESSEURS VOLONTAIRES POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES Vous êtes inscrits sur les listes électorales de la commune de Breuschwickersheim ?

Si vous souhaitez participer à la vie démocratique et citoyenne de notre commune en tant qu'assesseur à l'occasion des élections présidentielles des dimanches 10 et 24 avril 2022, vous pouvez contacter la Mairie par mail : accueil.mairie@breuschwickersheim.fr

DONNER PROCURATION POUR LES ELECTIONS

Si vous savez que, le jour du scrutin, vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance inscrite sur la liste électorale de Breuschwickersheim jusqu'à un jour avant le scrutin.

Grâce au téléservice https://www.maprocuration.gouv.fr/ vous pouvez faire votre demande de procuration en ligne.

Il conviendra ensuite de la faire valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat.

Vous devrez alors être muni d'un titre d'identité et présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration ». Ce téléservice vous permet également de résilier une procuration en suivant la même démarche.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À BREUSCHWICKERSHEIM

Orange déploie la fibre sur les 28 communes historiques de l'Eurométropole depuis 2017. Le déploiement se poursuit depuis 2021 sur les cinq communes de l'ancienne Communauté de Communes Les Châteaux, dont Breuschwickersheim. L'échéance du déploiement de la fibre sur toutes les Communes de l'Eurométropole de Strasbourg est prévue pour la fin de l'année 2022.



INSCRIPTIONS AU PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Les inscriptions à l'accueil périscolaire et du mercredi pour l'année scolaire 2022/2023 se feront



Dans un souci de dématérialisation, vous retrouverez les dossiers d'inscriptions sur le Portail Famille à l'adresse suivante : https://chateaux.belamiportailfamille.fr

Si vous possédez un compte, connectez-vous avec vos identifiants puis cliquez sur « en savoir plus » de l'actualité « Inscriptions périscolaires rentrée 2022/23 » à partir du 2 mai.

Si vous êtes nouveau, cliquez sur Téléchargement en haut à droite et téléchargez « Instructions inscription 2022/23 » (disponible à partir du 2 mai) puis suivre les instructions. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter : Accueil Périscolaire Breuschwickersheim Yassine BERKIOUI, Directeur / Tél. : 06.36.05.45.75. / Mail : periscolaire.breuschwickersheim@fdmjc-alsace.fr

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Pour les inscriptions à l'école maternelle et élémentaire, vous pouvez vous adresser directement aux directrices qui vous préciseront les pièces à fournir.

Pour l'école maternelle, Madame ALFROY: 03.69.78.01.91

Pour l'école élémentaire, Madame HALBWAX: 03.69.81.53.98



DIMANCHE 26 JUIN 2022



DIVERS STANDS ET ATELIERS
D'INITIATION AUX GESTES
ÉCOCITOYENS, AU "DO IT YOURSELF",
ATELIER JARDINAGE AU NATUREL
BUVETTE ET RESTAURATION

Cette journée est organisée par la Commune en partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Si à cette occasion vous souhaitez présenter quelque chose ou si vous souhaitez tenir un stand vous pouvez vous adresser à Sylvie ARBOGAST par mail à sylviearb@estvideo.fr ou par sms au 06.82.11.79.01. en précisant vos coordonnées et le type de présentation que vous souhaitez faire. Date limite : lundi 25 avril 2022 à 12h00

NB : LE PROGRAMME COMPLET DE CETTE JOURNÉE SERA TRANSMIS À TOUS LES HABITANTS DANS UNE PROCHAINE ÉDITION

GCO: UNE NOUVELLE ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture de région organise une enquête publique à la demande du tribunal administratif du 1er au 16 avril 2022. L'objectif est de corriger l'arrêté du 30 août 2018, jugé incomplet, et qui a autorisé le lancement du chantier de l'autoroute de contournement de Strasbourg. L'autoroute est ouverte depuis décembre. Si vous désirez vous exprimer, c'est le "dernier moment"!

Le dossier d'enquête est consultable sur le site:

https://www.bas-rhin.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ACOS

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- Sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les 5 communes accueillant une permanence, soit pour nous le 9 avril à Kolbsheim de 9H à 12H et à lttenheim le 11 avril de 18H à 21H.
- Par voie postale, à l'attention de la présidente de la commission d'enquête en mentionnant comme objet « Enquête publique complémentaire – COS», à la mairie de GRIESHEIM sur SOUFFEL, 1 Rue de la Mairie, 67370 GRIESHEIM sur SOUFFEL;
- Par courrier électronique à l'adresse mail dédiée : pref-acos-arcos@basrhin.gouv.fr en mentionnant comme objet "Enquête publique complémentaire – COS".

PRÉSENCE DE BARBELÉS LE LONG DU GCO/COS

Vous avez certainement aussi constaté qu'une entreprise était entrain de doubler le grillage du GCO par des poteaux en bois avec du fil de fer barbelé. Interrogée par nos soins, la société VINCI vient de nous informer que cette "clôture herbagère" découlait des engagements de l'Etat et qu'elle avait pour but de préserver au maximum l'accès de la petite faune aux dépendances vertes de l'autoroute. Elle est positionnée en doublement de la clôture autoroutière et a également vocation à fixer physiquement la limite entre le domaine public autoroutier et le domaine privé voisin.



DATES À NOTER - ÉVÈNEMENTS À VENIR

Ouverture de l'étang de pêche :

dimanche 3 avril 2022

Concert Gospel: dimanche 3 avril 2022

17h Eglise protestante de

Breuschwickersheim - entrée libre

Elections présidentielles : dimanches 10

et 24 avril 2022 de 8h à 19h

Bureau de vote à l'école élémentaire

Passage mensuel de la balayeuse dans tout le village : vendredi 22 avril

2022 à partir de 5h du matin

2022 Terrain de pétanque

Concert de l'Harmonie Sirène : samedi 7

Concours de pétanque : dimanche 1er mai

20h15 Salle polyvalente - entrée libre

Pêche des scolaires du RPI: dimanche 15 mai 2022

Etang de pêche

Tournoi de foot inter quartiers:

dimanche 5 juin 2022 Terrain de football **Elections législatives:** dimanches 12 et 19 juin 2022

Bureau de vote à l'école élémentaire

Concours de pêche les 24 h de Breusch:

samedi 25 et dimanche 26 juin 2022 Etang de pêche

Première Journée écocitoyenne : dimanche

26 juin 2022 - entrée libre

Les horaires et le lieu vous seront confirmés ultérieurement